

N° 2024-030

VOTE DES TAUX DE TEOM

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président rappelle que par délibérations des 13 et 23 mars 2005, ont été arrêtés le principe et les modalités d'instauration et de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par la Communauté de Commune des Versants d'Aime en lieu et place de ses Communes membres.

Il est rappelé les termes du débat d'orientation budgétaire du 14 février 2024, présentant la prospective et la stratégie financière pluriannuelle. Le financement du plan pluriannuel d'investissement peut être réalisé sans recourir à l'augmentation des taux de TEOM.

Compte tenu de ces éléments, le président propose de ne pas augmenter les taux TEOM pour 2024.

Les taux 2024 proposés au vote sont donc les suivants :

- Zone 1: 9,62%
- Zone 2: 4,81%
- Zone 3 : 3,18%

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte les taux de TEOM 2024 proposés

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX